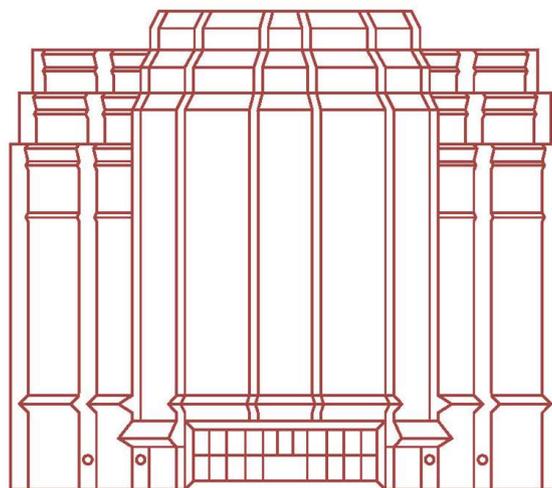


Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière Groupe MAF



31/12/2022

Sommaire

Synthèse.....	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Performance technique	13
A.3. Performance financière	15
A.4. Performance des autres activités	17
A.5. Autres informations.....	18
B. Système de Gouvernance	19
B.1. Informations générales	19
B.2. Compétence et honorabilité.....	26
B.3. Système de Gestion des Risques	30
B.4. Contrôle interne	35
B.5. Fonction Audit Interne	37
B.6. Fonction Actuarielle	41
B.7. Externalisation	43
B.8. Autres informations.....	44
C. Profil de risques	45
C.1. Risque de souscription	46
C.2. Risque de marché.....	49
C.3. Risque de contrepartie	52
C.4. Risque de liquidité	54
C.5. Risque opérationnel.....	55
C.6. Autres risques importants.....	57
C.7. Autres informations.....	58
D. Valorisation	59
D.1. Actifs	60
D.2. Provisions techniques.....	63
D.3. Autres passifs	67
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	68
D.5. Autres informations.....	69
E. Gestion du capital.....	70
E.1. Fonds propres.....	70
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)	76
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée ».....	78
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé	79
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR	80
E.6. Autres informations.....	81
Annexes quantitatives	82

Synthèse

Le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2022 présente des informations sur l'activité du groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2022. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2¹, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

Activité et résultats

Le groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (97% des primes brutes de réassurance acquises en 2022).

Les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du groupe MAF sont liés à l'activité du bâtiment dans les différents pays où les deux principales sociétés opèrent, à l'inflation compte tenu de la liquidation longue des engagements, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

Dans un contexte de très fortes tensions géopolitiques, l'année 2022 marque le retour de l'inflation avec une hausse des prix à la consommation de 5,2 % en moyenne annuelle en France. Dans cet environnement difficile, La Mutuelle a poursuivi le déploiement de son plan stratégique validé par le Conseil d'Administration de décembre 2021 et présenté aux collaborateurs en avril 2022. Plusieurs actions ont d'ores et déjà réalisées sur les 4 axes du plan et ont fait l'objet d'un point d'étape auprès du Conseil d'Administration.

Le Chiffre d'Affaires brut de réassurance est en hausse de + 29,9 M€ (+ 9,6%) à 342,8 M€. Il comprend les primes acquises pour 340 M€, le chiffre d'affaires des autres activités pour 2,6 M€ et les autres produits d'exploitation pour 0,3 M€. Au cours de l'exercice sous revue, pour l'activité française, l'inflation

¹ Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

construction est de + 8,14 %. Pour mémoire, cette même inflation pour l'exercice 2021 s'élevait à + 4,51 % et celle de 2020 s'élevait à + 0,59 %.

Dans ce contexte inflationniste, une dotation complémentaire de 28,6 M€ à la provision pour dérive des coûts a été enregistrée la portant ainsi à 160,9 M€ au niveau du groupe avec respectivement 159,3 M€ pour la France, 1,5 M€ pour l'Allemagne et 0,1 M€ pour la Belgique. La charge des sinistres est en hausse de +88,3 M€ (+ 39,5%), ainsi que les frais de + 2,8 M€ (+ 9,6%).

Le résultat financier est en baisse à 28,7 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros en 2021 en raison de dotations à la provision pour dépréciation (impact ORPEA) et d'une baisse des produits non récurrents (PV exceptionnelle en 2021 suite à la cession de EUROMAF Ré).

Le groupe enregistre en 2022 un produit d'impôt de + 29,2 M€ composé de :

- + 25,6 M€ de remboursements d'IS pour MAF et EUROMAF France qui font suite aux réclamations contentieuses déposées en juillet 2021 au titre des années fiscales 2018 et 2019,
- - 6,3 M€ d'impôts exigibles,
- + 9,9 M€ d'impôts différés.

Le résultat net s'élève à + 19,5 M€ (- 20,9 M€ par rapport à 2021).

Système de gouvernance

L'année 2022 fut marquée par :

- la nomination de Alexa Barry-Pujol comme fonction clé de l'Audit interne, à compter d'octobre 2022 ;
- la nomination de Stéphanie Artigaud comme Directeur Finance, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- la nomination de Philippe Potier comme administrateur indépendant et membre du Comité d'audit ;
- la désignation du Cabinet Mazars comme Commissaires aux comptes, en remplacement du Cabinet KPMG à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2022.

Le Conseil d'Administration du groupe, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de direction spécifique aux sociétés françaises du groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Internationale chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés groupe incarnent la même fonction au sein des principales entités du groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (dirigeants, Conseil d'Administration, Comité d'audit, ...).

Profil de risques

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (58% du SCR de base avant diversification) et de marché (39% du SCR de base avant diversification).

Le SCR de base du groupe MAF est en baisse de 90M€ par rapport à 2021 ce qui s'explique principalement par la baisse du SCR de marché (-12%) suite à la chute du marché actions provoquée par les tensions inflationnistes, et le recul du SCR non vie (-7%) suite à la hausse des taux.

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

Valorisation

Le périmètre prudentiel du groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2022 sont présentées dans ce rapport.

Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du groupe MAF de 1 654 M€ sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. Leur intégralité est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard.

A fin 2022 :

- Le ratio de couverture du SCR s'élève à 225%, en hausse par rapport à l'année précédente, suite à la forte baisse de l'exigence de capital relative aux actifs ;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 740%, en hausse par rapport à l'année précédente.

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Le groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les co-commissaires aux Comptes du groupe MAF sont :

- Mazars, situé au 61 rue Henri Regnault | 92400 Courbevoie représenté par Maxime Simoens ;
- Cabinet Patrick Cagnat situé au 17 Bis, rue Joseph de Maistre | 75018 Paris représenté par Jean-Marc Fleury.

L'effectif moyen du groupe MAF est de 403 employés au 31.12.2022.

A.1.2. Organisation du groupe

Le groupe MAF est composé de :

- Deux sociétés d'assurances :
 - MAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
 - EUROMAF, société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 100%, exerçant son activité à travers des succursales en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
- Trois sociétés de courtage en assurance :
 - MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
 - AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
 - AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant essentiellement des contrats d'assurance RC Experts comptables assurés par Generali dans une logique similaire à celle d'AIA ;
- Une société holding :
 - SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.

Six sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes, la SCI MAF Invest créée en 2017, la SCI LIEGE RIVOLI, la SCI GAY LUSSAC et la SCI FRIEDLAND détenues à 100% par SAS Wagram, et la SCI PATRIMAF ;

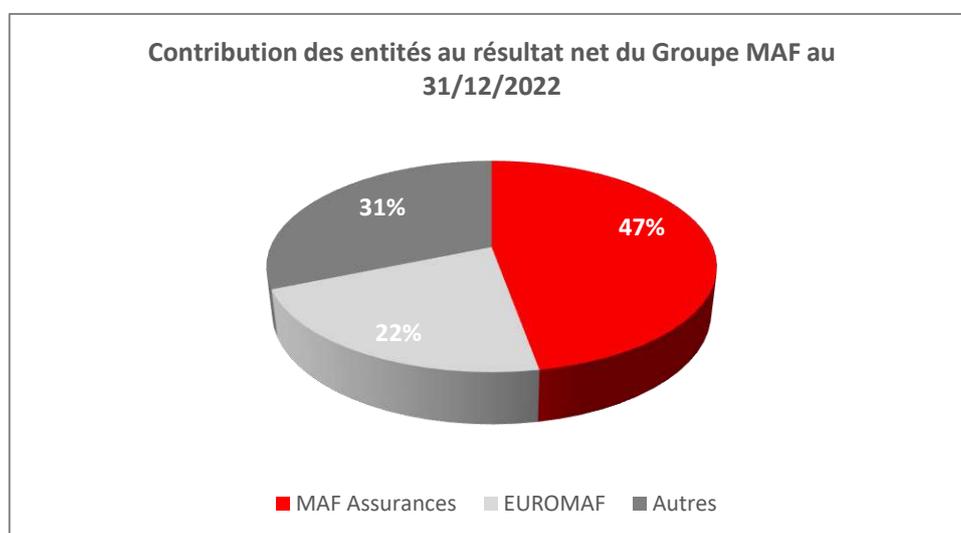
Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

A.1.3. Présentation de l'activité du groupe

Le Chiffre d'Affaires du groupe MAF (hors commissions) s'établit à 339,8 M€ en 2022 contre 310,0 M€ en 2021. Les primes acquises de la MAF s'élèvent à 261,6 M€ (77%) et celles d'EUROMAF à 78,4 M€ (23%).

Par ailleurs, la contribution comptable nette des retraitements des sociétés au résultat net du groupe MAF au 31.12.2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	Résultat net 2022
MAF Assurances	9,2
EUROMAF	4,2
Autres	6,1
Total	19,5



Les activités des principales sociétés du groupe MAF sont présentées ci-après.

MAF Assurances

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

EUROMAF

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe d'une part et les dommages décennaux en Espagne d'autre part. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

Sociétés de courtage

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne :

- AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère. Les contrats de responsabilité civile professionnelle sont assurés principalement par la succursale allemande d'EUROMAF, les autres contrats sont placés chez d'autres assureurs allemands.
- AFB est spécialisée dans l'assurance des experts comptables et travaille quasi exclusivement avec Generali.

L'activité du groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Le tableau suivant présente la répartition des primes acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2022 :

En M€	Primes acquises brutes de réassurance	
	en montant	en %
Ligne d'activité Solvabilité 2		
Assurance de Responsabilité Civile Générale	313,2	92,2%
Assurance Incendie et autres dommages aux biens	20,2	5,9%
Autres lignes d'activité	6,4	1,9%
Total	339,8	100%

Il convient de noter que les autres lignes d'activité correspondent essentiellement à des garanties dommages.

A.1.4. Principales tendances et facteurs impactant l'évolution de l'activité du groupe

L'activité du groupe MAF étant principalement axée sur l'assurance construction, les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du groupe sont liés à l'activité du bâtiment, à l'inflation, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

Activité

L'activité du groupe MAF est fortement liée à l'activité du bâtiment dans les différents pays où les sociétés opèrent.

En France, le bâtiment accuse en 2022 un recul mais avec un début 2023 bien orienté avec une tendance globale à la hausse en termes de carnet de commandes (7,3 mois fin janvier). Cette tendance masque toutefois des disparités par secteur et par taille d'entreprise.

En 2022, l'activité du bâtiment ralentit à +1,6% sur un an alors que la prévision en début d'année était une hausse de l'activité de 4,3% hors effet prix.

Dans le logement neuf les mises en chantier sont en repli de 2,2% et les autorisations baissent de 25,5% malgré la RE2020. Les ventes sont en recul très significatif (15% à 40% selon les types de constructions).

Dans le non résidentiel neuf, la baisse de 9,1% des travaux est contrebalancée par la hausse de 10,2% des autorisations. La progression en volume de l'amélioration entretien est de +1,7%, inférieur au niveau d'avant 2020, tout comme la rénovation énergétique qui progresse de seulement 1,9%.

En Allemagne, le ralentissement du secteur de la construction déjà observé en 2022, principalement en raison de la guerre en Ukraine et de ses effets économiques, se poursuivra en 2023. La hausse des taux d'intérêt ainsi que la pénurie persistante de main d'œuvre et de matériaux nécessaires accentuent cette tendance. Néanmoins, les sociétés allemandes du groupe MAF se maintiennent sur le marché.

En Belgique, la période de pandémie, l'importante inflation du fait de la guerre en Ukraine, les relations Europe/Russie dégradées ont un impact négatif sur l'économie en général (faillites, restructurations, licenciements).

Le secteur de la construction souffre de la hausse des prix des matériaux et de la hausse des prix de la main d'œuvre. Il faut ajouter à cela la hausse des taux d'intérêt. Ces facteurs entraînent un ralentissement visible des investissements en construction tant dans le domaine privé que public.

Certains grands projets immobiliers prévus sont même reportés voire annulés.

Il faut noter que les prix de la construction en général avaient déjà fortement augmenté du fait des réglementations nouvelles et évolutives qui obligent à construire des bâtiments énergétiquement neutres.

Le marché belge reste très concurrentiel du fait de la prépondérance du courtage et du nombre de compagnies d'assurance qui souscrivent les risques en responsabilité professionnelle « concepteurs ».

Inflation et dérive des coûts

Les risques souscrits par le groupe MAF, caractérisés par un développement très long, exposent naturellement l'entité à la dérive des coûts liée aux évolutions des indices. Le groupe est exposé au coût de la main-d'œuvre de la construction et au cours des matières premières.

En France, l'indice du coût de la construction (ICC) a augmenté de 8,01% entre septembre 2021 et septembre 2022. L'indice de référence retenu par est un indice composite, constitué à ¼ de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) et à ¾ de l'indice national du bâtiment (BT01), publiés par l'INSEE.

A fin septembre 2022, l'indice français évolue de 7,49% par rapport à 2021 (contre 5,74% entre septembre 2021 et septembre 2020) sous l'effet de la hausse des prix des matières premières, dans un contexte de pénurie avérée ou installée, en fonction de secteurs et des biens. Cette hausse s'est confirmée à partir du second semestre 2022.

Dans la mesure où cette évolution très significative allait probablement durer quelque temps, le renforcement de la provision pour sur inflation est apparu une bonne prise en compte de cette situation nouvelle.

En Allemagne, l'indice a également fortement augmenté, de près de 14%, contre 10,58% en 2021. L'indice inflation de référence retenu par EUROMAF Allemagne est un indice composite, constitué à 80% de l'indice Baupreisindizes et à 20% de l'indice Tariflohnindex.

Une provision pour sur inflation est également constituée en conséquence en Allemagne, également en Belgique.

Concurrence

S'agissant de l'environnement de concurrence dans lequel opère le groupe MAF, un certain nombre d'opérateurs français ou anglais s'intéresse aux risques propres aux architectes. La concurrence d'origine étrangère a été très agressive ces dernières années. Toutefois, la qualité du service proposé par MAF Assurances, unique sur le marché de l'offre aux architectes, lui permet de fidéliser ses adhérents et de maintenir le taux de rétention à près de 99%.

En Allemagne et surtout en Belgique, le secteur reste très concurrentiel dans son ensemble.

Faillite des assureurs exotiques exerçant en LPS

L'obligation *in solidum* est une création jurisprudentielle ancienne selon laquelle la victime d'un dommage causé par plusieurs responsables dispose d'autant de recours que d'auteurs du fait dommageable. La MAF pourrait être amenée à recouvrer la part de dette incombant à d'autres constructeurs, en raison de la défaillance de leurs assureurs respectifs. Ce risque est aujourd'hui avéré pour les assureurs exerçant en LPS.

De plus, il n'existe aucune mesure de protection des professionnels de la construction et, partant, des autres assureurs impliqués, dont fait partie la MAF, en cas de défaillance d'un autre assureur construction.

La multiplication des décisions impliquant des assureurs LPS, qui était à craindre, s'est confirmée par les faillites successives.

Les équipes de la MAF restent vigilantes sur l'intervention de nouveaux opérateurs notamment liés à des courtiers.

Stratégie Juridique et Services

La MAF est un acteur majeur dans l'analyse et la prévention des risques des métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre. Son expertise reconnue lui permet d'offrir à ses adhérents une panoplie de services dont l'objectif est de leur apporter un soutien technique et juridique dans l'exercice de leurs métiers.

La politique de services s'articule autour de quatre axes.

Il s'agit en premier lieu du développement de boîtes à outils, donc trois sont actuellement en création : urbanisme, contrats et BIM. Ces boîtes à outils compléteront la première du genre, la boîte à outils chantier, lancée en 2018, qui concentre toutes les bonnes pratiques pour la phase chantier, et qui connaît un véritable succès auprès des adhérents.

Le second axe concerne un service d'assistance à la relecture des contrats de maîtrise d'œuvre permettant d'écarter les clauses dangereuses imposées par certains maîtres d'ouvrage.

Le troisième axe concerne la mise en place de hotline technique et juridique permettant d'apporter à nos adhérents une première réponse.

Enfin, le quatrième axe concerne la mise en place d'un pôle de formations structurées, intervenant sur les sujets relatifs à la responsabilité et l'assurance. Ces formations sont dispensées à nos adhérents soit dans le cadre des 16 ateliers actuellement proposés sur l'ensemble du territoire, soit par la diffusion de webinaires. Le développement de l'ensemble de ces services se poursuivra par le renforcement du pôle dédié.

Finance

Après le choc sanitaire de 2020 et la reprise économique de 2021, l'année 2022 a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le retour de l'inflation. Ce contexte inflationniste a ainsi conduit les banques centrales à durcir leurs politiques monétaires avec, pour effet, une progression importante des taux sur les marchés obligataires.

Le 10 ans français a, ainsi, terminé à 3,11% après avoir commencé l'année à 0,20%. Malgré cet environnement anxieux, l'économie européenne a bien résisté et la Bourse de Paris n'a corrigé que de 9,5%.

Le groupe MAF a profité de cette remontée des taux pour renforcer son portefeuille obligataire et a cherché à limiter, en parallèle, sa sensibilité au risque Action.

Consolidation du système d'information

Suite à la validation du plan stratégique en décembre 2021 par le Conseil d'Administration, la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information a réalisé avec les métiers la construction du Schéma Directeur sur 5 ans afin de faire évoluer son SI. Un plan de sécurité informatique est également en cours d'élaboration. De nombreuses refontes continuent d'améliorer le SI comme la refonte de la console Grands Chantiers, la gestion des associés ou le site des RDVs de la MAF. La digitalisation des demandes des chargés d'affaires vers les métiers va également permettre une traçabilité et un suivi afin d'améliorer la qualité du service rendu à nos clients.

En Allemagne, le projet de refonte du système d'information continue son déploiement.

A.1.5. Stratégie de développement

La stratégie de MAF Assurances repose d'abord sur une logique de qualité de service en professionnalisant les activités (publications, formations, revue jurisprudence, réseau d'avocats, politique de prévention et de conseil notamment à destination des entreprises nouvelles).

Celle-ci est assise sur une croissance :

- des métiers des autres concepteurs en France (c'est le cas historiquement et avec EUROMAF) et
- des métiers de la conception à l'étranger et principalement en Allemagne à travers EUROMAF.

Ainsi, MAF Assurances s'inscrit dans une logique de pérennisation, lui permettant de renforcer sa marge de solvabilité, afin de garantir l'indépendance liée à la préservation des fonds propres.

Enfin, dans la continuité de services et dans un souci de proximité avec ses clients, la MAF s'est doté d'un réseau salarié de commerciaux dédié.

Ce réseau a pour objectif de fidéliser les adhérents architectes en les multi-équipant et de se développer sur le marché des autres concepteurs, de la maîtrise d'ouvrage et de multi-équiper nos adhérents

EUROMAF a pour vocation de se développer en France sur le marché des concepteurs autres qu'architectes.

Son développement vise plus particulièrement les bureaux d'études techniques, selon deux axes principaux :

- l'assurance des bureaux d'études en création ;
- la reprise à la concurrence de bureaux d'études de taille plus significative.

EUROMAF assure également les architectes d'intérieur, les paysagistes et les économistes du bâtiment. Quelques bureaux de contrôle font également partie des clients importants d'EUROMAF en France.

De plus certains architectes peuvent être assurés par Euromaf sous certaines conditions.

EUROMAF permet également au groupe MAF de développer l'assurance de la responsabilité des concepteurs, qui est sa spécialité, dans des pays européens proches.

C'est ainsi qu'EUROMAF dispose de succursales :

- en Allemagne, premier pays européen pour le chiffre d'affaires réalisé par les agences d'architectes ; ce pays fait l'objet d'une stratégie de développement active et a été concrétisée via l'embauche d'un directeur commercial et d'un renfort sur la Bavière et le sud de l'Allemagne où nos parts de marché sont comparativement plus faibles ;
- en Belgique ;
- en Espagne, dans le cadre d'un partenariat de développement et de gestion avec la mutuelle d'ASEMAS.

Sont également évaluées les possibilités de développement et de résultats susceptibles d'être offertes par d'autres pays européens, toujours sur le même registre de l'assurance des responsabilités des concepteurs.

A.2. Performance technique

A.2.1. Performance des activités de souscription

Le solde de souscription net du groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2021 et au 31.12.2022 :

En M€	2021	2022	Evolution (en montant)
Primes acquises	310,0	339,8	29,8
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-256,3	-338,8	-82,5
Frais d'administration et frais d'acquisition	-34,9	-37,1	-2,2
Produits financiers et autres produits technique	74,2	23,9	-50,3
Solde de cessions en réassurance	-11,2	-9,2	2,0
Solde de souscription net	81,8	-21,4	-103,2

L'activité du groupe MAF en 2022 reflète celles des entités MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent.

Les primes acquises brutes de réassurance du groupe, qui atteignent 339,8M€ au 31.12.2022, sont en hausse par rapport à 2021 (+ 9,6%).

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une hausse de 32,2% (82,5 M€) par rapport à 2021 qui comprend :

- Une diminution des prestations et frais payés de 14,9 M€ par rapport à 2021 ;
- Une dotation aux provisions techniques brutes de 124,2 M€ contre 26,8 M€ en 2021 (+ 97,4 M€).

Les produits financiers et autres produits techniques sont en forte baisse et ils s'élèvent à 23,9 M€. En 2021, ils comprenaient la plus-value nette de cession d'EUROMAF Ré pour 26,7 M€.

Le résultat de la réassurance en faveur des réassureurs est en baisse et s'élève à - 9,2 M€.

Le groupe MAF voit ainsi son solde de souscription net en hausse importante en 2022, à - 21,4 M€.

Le solde de souscription net du groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2021	2022	Evolution (en montant)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	8,8	9,0	0,2
Assurance de Responsabilité Civile Générale	63,6	-37,8	-101,4
Autres lignes d'activité	9,3	7,4	-2,0
Solde de souscription net	81,8	-21,4	-103,2

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

A.2.2. Projection des résultats des activités de souscription

Le plan d'affaires en scénario central du groupe MAF a été actualisé au cours du deuxième trimestre 2022. Il a été construit en consolidant les plans d'affaires des entités solo (après élimination des opérations réciproques). Les résultats des projections ainsi que le réalisé 2022, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	2022 réalisé	2022 projeté	2023	2024	2025	2026
Primes acquises	339,8	320,2	339,2	355,9	375,9	395,9
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-338,8	-305,7	-317,6	-340,2	-349,8	-374,0
Frais d'administration et frais d'acquisition	-37,1	-36,9	-38,3	-39,6	-41,0	-42,6
Produits financiers et autres produits techniques	23,9	38,9	41,7	50,3	53,7	63,3
Solde de cessions en réassurance	-9,2	5,1	-2,5	-5,3	-10,1	-9,5
Solde de souscription net	-21,4	21,6	22,6	21,0	28,6	33,1

Les projections donnent pour 2022 un solde de souscription plus favorable compte tenu de produits financiers plus importants et d'une charge des sinistres plus basse.

A.2.3. Techniques d'atténuation du risque de souscription

Le dispositif de réassurance mis en place par le groupe MAF constitue l'un des principaux leviers d'atténuation du risque de souscription.

Le programme de réassurance est défini chaque année en tenant compte :

- Du profil des risques en portefeuille et des équilibres techniques et bilanciaux ;
- Des évolutions économiques et réglementaires des marchés de la construction et l'assurance ;
- Des pratiques du marché de la réassurance.

Le programme de réassurance contient :

- Un traité en excédent de sinistres permettant de protéger le résultat et les fonds propres en cas de survenance de sinistres importants.
- Un traité en quote-part : en effet, les principaux engagements assumés par le groupe MAF se liquident sur une très longue période, et engendrent une accumulation des provisions pour sinistres entraînant un besoin important de fonds propres ;

Les traités de réassurance couvrant les deux principales entités d'assurance sont détaillés dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR le 7 avril 2023 (Section A.2.3. Techniques d'atténuation du risque de souscription).

A.3. Performance financière

A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques longs, le groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables, notamment les produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2022 ainsi que leurs variations par rapport à 2021 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)
Produits de taux	2 197,1	66,1%	202,8	2 065,1	56,3%	-5,5
Actions	368,5	11,1%	-18,3	554,7	15,1%	-89,2
Immobilier	345,8	10,4%	-4,9	634,8	17,3%	1,0
Instruments monétaires (y compris Autres)	413,5	12,4%	-35,1	411,4	11,2%	-37,1
Total	3 324,9	100,0%	144,5	3 665,9	100,0%	-130,8

L'évolution de la valeur nette comptable provient du cash-flow de la société.

Exprimée en valeur nette comptable (VNC), la poche Actions pèse 11% de l'actif total, en baisse par rapport à 2021.

A contrario, dans un environnement de tension à la hausse sur les taux, le groupe MAF a renforcé son portefeuille obligataire qui représente 66% de l'actif total. En net, près de 203 M€ ont été investis. Aucune opération immobilière n'a été réalisée.

Dans un contexte marqué par une forte hausse sur les taux (impact négatif sur le latent obligataire) et des craintes de ralentissement économique en raison de pressions inflationnistes (impact négatif sur le latent des actions), la valeur de marché des actifs de la MAF est en baisse de -131 M€.

Pour les mêmes raisons, le latent du portefeuille diminue de 275 M€ pour atteindre un total de 341 M€. La poche Taux corrige de 208 M€ alors que la poche Action baisse de 71 M€. L'immobilier, malgré la tension sur les taux, résiste bien avec une hausse du latent de 8M€. Le taux de latent est de 10.3%.

A.3.2. Résultat des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2022, ainsi que leur variation par rapport à 2021 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evol.	Montant	Evol.	Montant	Evol.	Montant	Evol.	Montant	Evol.
Classe d'actifs										
Produits financiers nets	20,2	-7,7	-0,4	-55,5	8,5	4,2	0,4	1,1	28,7	-57,9

Les produits financiers nets 2022 ont baissé de près de 58 M€ par rapport à 2021 pour atteindre un résultat de 28,7 M€ :

- Les produits de Taux sont en baisse de 7,7 M€. La hausse de 4,8 M€ sur les revenus courants est plus que compensée par une dotation à la provision pour dépréciation des obligations ORPEA (-10,3 M€) suite à la restructuration de la dette prévue en 2023,
- La poche Actions enregistre un résultat proche de zéro à - 0, 4M€. Le résultat courant (5.4 M€ en 2022) est en baisse de 9,2 M€ suite à une baisse de la distribution des Fonds dédiés. Le résultat exceptionnel est, quant à lui, de -5,8M€ dont -6.4 M€ de dotation à la provision pour dépréciation (baisse des marchés Actions). La variation de -55.5 M€ s'explique majoritairement par l'absence de plus-value exceptionnelle équivalente à celle réalisée, en 2021, sur la cession de EUROMAF Ré (26.7 M€),
- Les revenus immobiliers sont en hausse : taux d'occupation proche de 100% pour les immeubles de Bureau en restructuration ces dernières années et taux de location en hausse pour les immeubles Habitation entrés dans le portefeuille en 2020-2021.

A.3.3. Projection des résultats des activités d'investissement

Le groupe MAF a procédé au cours du deuxième trimestre 2022 à une actualisation de la projection du résultat des activités d'investissement sur l'horizon de planification de l'activité. Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

En M€	2022 - réalisé	2022 - projeté	2023	2024	2025	2026
Produits financiers nets	28,7	38,9	41,7	50,3	53,7	63,3

Le résultat financier 2022 projeté est supérieur au résultat réel puisqu'il ne tient pas compte du provisionnement sur ORPEA.

A.4. Performance des autres activités

Le groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

A.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative aux activités du groupe n'est à noter.

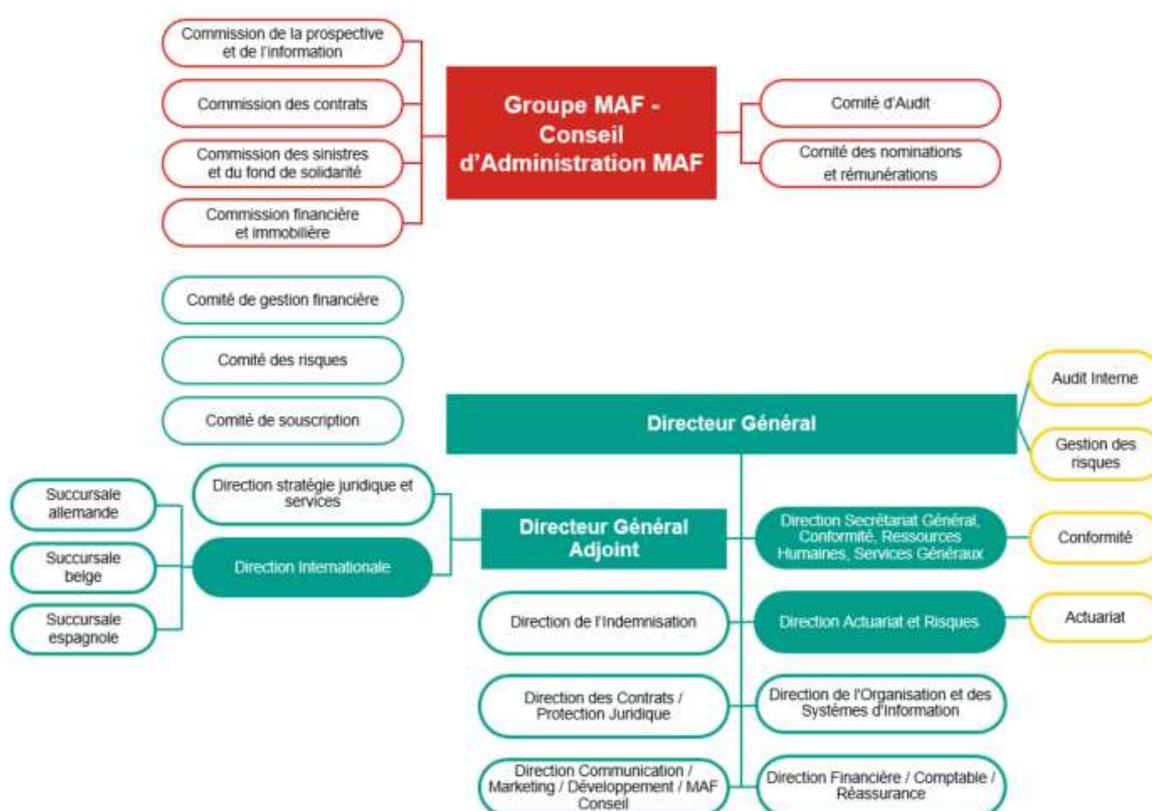
B. Système de Gouvernance

B.1. Informations générales

B.1.1. Système de Gouvernance

B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous (vision 31/12/2022) :



Le système de gouvernance repose sur des experts métiers disposant d'une connaissance approfondie du risque assuré, et des experts techniques dotés de compétences assurantielles, juridiques et réglementaires.

Cette structure de gouvernance met en action les compétences nécessaires au pilotage de l'activité et à la maîtrise des risques.

MAF Assurances étant l'entité consolidante du groupe MAF, son système de gouvernance est commun avec celui du groupe.

B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de quinze membres au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation de la politique financière ;
- L'approbation du programme de renouvellement des traités de réassurance ;
- L'approbation des travaux relatifs à la gestion des risques groupe (ORSA, politiques, etc.).

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d'information, le Conseil d'Administration s'est tenu 10 fois en 2022.

Le bureau du Conseil d'Administration prépare les travaux du Conseil d'Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D'analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du groupe.

Commission rattachée au Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration s'appuient en matière de gestion de patrimoine sur les travaux effectués par la Commission Financière. Cette dernière examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie également sur deux comités, dont la constitution a été adoptée en 2006.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
Comité d'audit	Le Comité d'audit évalue la fiabilité des comptes et des procédures de contrôle financier. Il prend connaissance du plan d'audit, suit sa réalisation et veille à l'application des recommandations.
Comité des nominations et des rémunérations	Le comité des nominations et des rémunérations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d'instruire les candidats aux postes d'administrateur et de réfléchir aux critères président à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Le Comité d'audit s'est réuni six fois en 2022. Il est composé de cinq administrateurs disposant de compétences en matière financière et comptable dont un administrateur indépendant. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d'Administration.

La participation des administrateurs à ces différentes instances permet d'apporter aux adhérents des réponses adaptées à leur profession et à l'esprit mutualiste. L'ensemble de ces instances permet de s'assurer de la bonne gestion et du suivi des risques.

B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du groupe MAF, notifiés à l'ACPR, sont depuis le 1^{er} Janvier 2021 :

- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Général ;
- Monsieur Michel Klein, Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente le groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur de la Stratégie, des Services et de l'International est le second dirigeant effectif et Directeur Général Adjoint. En sa qualité de second dirigeant effectif, il est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du groupe.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur :

- Un Comité de direction spécifique aux sociétés françaises du groupe, réunissant chaque semaine les responsables des directions et ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Internationale chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur :

- Comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Comité des risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Comité de souscription permettant de parcourir les souscriptions et de définir les orientations en matière de souscription ;
- Comité de réassurance ayant pour objectif de parcourir et de définir les orientations en matière de réassurance.

B.1.1.2. Fonctions clés

Les responsables des quatre fonctions clés groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Vérification de la conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés groupe Conformité et Audit Interne sont communes au groupe et aux entités.

B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques

Les missions suivantes sont notamment confiées à la fonction Gestion des Risques du groupe MAF :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque de groupe MAF ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Gestion des Risques est assumée par Madame Anne-Florence DESTOMBES, responsable de la Gestion des Risques et du Contrôle Interne.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité de la fonction clé Gestion des Risques concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

B.1.1.2.2 Fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle a pour missions notamment d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de MAF Assurances. Elle s'appuie sur des travaux ayant pour objectifs :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre au sein de MAF Assurances ;
- De contribuer au système de gestion des risques.

La fonction Actuarielle est occupée par Madame Stéphanie ARTIGAUD, Directeur actuariat et risques.

B.1.1.2.3 Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF.

La fonction Vérification de la conformité est confiée à Madame Catherine Boché, Directrice des ressources humaines, de la conformité et Vie juridique des sociétés.

B.1.1.2.4 Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance de l'entreprise.

La fonction Audit Interne est confiée à Madame Alexa Barry-Pujol, responsable de l'audit interne depuis octobre 2022. Celle-ci s'appuie en tant que de besoin sur le cabinet EY.

B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice

L'année 2022 a été marquée par :

- La nomination de Alexa Barry-Pujol comme fonction clé de l'Audit interne ;
- La nomination de Philippe Potier comme administrateur indépendant et membre du Comité d'audit ;
- La nomination de Stéphanie Artigaud comme Directeur Finance à compter du 1^{er} janvier 2023.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

Les principes de rémunération mis en œuvre au sein de MAF Assurances s'appliquent à l'ensemble de l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF créée en 2016 et regroupant MAF Assurances, EUROMAF France et MAF Conseil. Ce regroupement permet de traiter avec égalité tous les salariés de l'UES.

Par ailleurs, une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par MAF Assurances. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité. Elle est révisée dès lors qu'une circonstance nécessite de la mettre à jour, et a minima annuellement. Les révisions font l'objet d'une validation du Conseil d'Administration.

B.1.2.1. Rôles et responsabilités

B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié de l'entreprise une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles de chaque collaborateur organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

B.1.2.1.2 Dirigeant effectif

Les principales missions du Directeur Général de MAF Assurances consistent à décliner les orientations stratégiques, à déterminer les objectifs opérationnels, contrôler et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du groupe MAF.

Concernant l'UES MAF, toutes les propositions d'embauche et toutes les évolutions de salaire qui peuvent être octroyées aux collaborateurs sont validées et signées par le Directeur Général ou par délégation à la Directrice des Ressources Humaines. De plus, tous les courriers de promotions, contrats de travail et avenants sont à la seule signature du Directeur Général (ou du second dirigeant effectif en cas d'absence).

B.1.2.1.3 Comité des nominations et des rémunérations

Émanation du Conseil d'Administration, le comité des nominations et des rémunérations est composé du Président du Conseil d'Administration, de certains vice-présidents et du secrétaire. Il se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie les modifications de rémunération du Directeur Général de MAF Assurances et formule un avis pour les Conseils d'Administration concernés.

B.1.2.1.4 Instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. La rémunération du Directeur Général et son évolution sont également approuvées en Conseil d'Administration de MAF Assurances.

B.1.2.2. Gestion de la rémunération

B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche pour MAF Assurances. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

B.1.2.2.2 Les augmentations générales

Les augmentations générales sont décidées par le Directeur Général en fonction de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

B.1.2.2.3 Les augmentations individuelles

S'agissant des augmentations individuelles, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général en collaboration étroite avec la DRH et les Directeurs concernés.

B.1.2.2.4 Les primes

L'accord de participation

Dans le cadre de l'UES, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

L'accord d'intéressement

En 2000, la MAF a souhaité mettre en place un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, afin de les impliquer dans l'activité mais aussi de les associer plus justement aux bénéfices de l'entreprise. Cet accord concerne l'UES, à savoir MAF, EUROMAF France et MAF Conseil. Cet accord est négocié tous les 3 ans.

Plan épargne groupe

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne groupe intégrant depuis novembre 2021 un abondement et par un PERECO (Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif) groupe mis en place en décembre 2021.

B.1.2.2.5 La rémunération des cadres de direction

Les cadres de direction perçoivent une rémunération fixe, versée sur 13 mois. Ils bénéficient d'une rémunération variable tenant compte des critères définies par le Directeur Général. Ils ne bénéficient pas d'avantage en nature.

Par ailleurs, il existe un contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) et un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83) qui bénéficient aux seuls cadres de direction. Ces contrats sont ouverts auprès de Malakoff Humanis et d'AG2R – La Mondiale.

B.1.2.2.6 La rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration de la MAF. Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable tenant compte de critères définis par le Comité des nominations et des rémunérations.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

B.1.2.2.7 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés

Les rémunérations du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés répondent aux mêmes critères que la rémunération des cadres de direction. Leur rémunération est définie par le Directeur Général en collaboration avec la Direction des ressources humaines.

B.1.2.2.8 Les indemnités des administrateurs

Les administrateurs de MAF Assurances exercent leurs activités à titre bénévole. Toutefois, les membres du Comité d'audit bénéficient depuis l'année 2018 d'une indemnité pour leur participation et leur implication dans les réunions associées.

Concernant les droits à rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôles, il n'y a pas eu d'autres d'évolution majeure.

B.1.2.3. Suivi et contrôle

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures, la Direction des Ressources Humaines du groupe MAF est destinataire de tous les supports d'entretiens.

B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées

En 2022, sur la base des informations communiquées au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du groupe.

Par ailleurs, et sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités.

B.2. Compétence et honorabilité

Chaque société d'assurance du groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du groupe MAF

B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes en activité, d'un administrateur indépendant et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans.

Les administrateurs architectes et l'administrateur indépendant sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires du groupe MAF. Ce sont des architectes en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité.

B.2.1.1.2 Formation initiale

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

Le nouvel administrateur est également intégré, dès sa prise de fonction, dans l'une des commissions du Conseil d'Administration (Commission des Contrats, Commission des Sinistres et du fonds de solidarité, Commission de la prospective et de l'information) et participe comme l'ensemble des autres administrateurs à la Commission Financière. Les réunions des commissions, au nombre de 7 en 2022, où se côtoient les administrateurs et les responsables des différentes directions de la mutuelle, sont un lieu d'apprentissage et de transmission des savoirs entre administrateurs « aguerris » et nouveaux venus.

B.2.1.1.3 Formation continue

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

Un plan de formation annuel des administrateurs est proposé par la Direction Générale au bureau et au Conseil qui l'approuvent. Ainsi les formations dispensées dans le courant de l'année 2022 au Conseil d'Administration portaient notamment sur les thèmes suivants :

- La présentation du baromètre de satisfaction clients 2021;
- Les évolutions du marché de l'assurance ;
- La revue de la jurisprudence
- Le provisionnement ;
- Les avancées des travaux de Notre-Dame ;
- La cyber sécurité;
- Le plan stratégique du groupe MAF et les impacts du passage en USP ;
- La RSE ;
- L'environnement économique et financier : inflation ;
- Le contrôle de l'ACPR.

B.2.1.1.4 Honorabilité des administrateurs

Pour tout administrateur, lors de son élection et en cours de mandat, la Direction des ressources humaines va s'assurer de son honorabilité en lui demandant, tous les ans, la fourniture d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs disposent d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

B.2.1.2.2 Honorabilité des dirigeants effectifs

Le groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs. Des informations sont demandées dès l'embauche par la Direction des ressources humaines puis transmises à l'autorité prudentielle par le Secrétariat Général, comme par exemple le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou encore la déclaration de non condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances. La Direction des ressources humaines demande aux dirigeants effectifs, tous les ans, la fourniture d'un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois.

B.2.1.2.3 Disponibilité des dirigeants effectifs

La MAF s'assure que les dirigeants effectifs disposent de la disponibilité nécessaire pour exercer de manière effective leurs fonctions.

B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés

B.2.1.3.1 Compétence des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés disposent d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et à ce titre disposent de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Outre les compétences dans le domaine de l'assurance et dans les fonctions qu'ils exercent, les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
Fonction Gestion des Risques	Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du groupe MAF et de leurs interactions. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale de la MAF et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.
Fonction Actuarielle	Le responsable de la Fonction Actuarielle dispose de connaissances et pratiques des statistiques mathématiques actuarielles et financières.
Fonction Vérification de la conformité	Le responsable de la Fonction Vérification de la conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel et d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de non-conformité.
Fonction Audit Interne	Le responsable de la Fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actulaires s'agissant de la Fonction Actuarielle ou de la Fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la Fonction Vérification de la conformité comme détaillé dans la partie dédiée à cette fonction-clé.

B.2.1.3.2 Honorabilité des fonctions clés

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'autorité de contrôle prudentielle. La Direction des ressources humaines demande aux fonctions clés, tous les deux ans, un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois.

B.2.1.3.3 Disponibilité des fonctions clés

La MAF s'assure que les responsables des fonctions clés disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées.

B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du groupe MAF

B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, des administrateurs et des dirigeants effectifs fait l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la Fonction Vérification de la conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision. L'autorité de tutelle dispose alors de 2 mois à réception du dossier type complet pour y faire opposition.

L'ACPR est informée de toute cessation de fonction d'un dirigeant effectif ou d'une fonction clé.

B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées signalent au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

B.3. Système de Gestion des Risques

B.3.1. Description du système de Gestion des Risques

B.3.1.1. Stratégie de Gestion des Risques

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le groupe MAF a pour finalité d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En suivant l'impact de ces risques, elle permet au groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, la Gestion des Risques groupe consiste en une coordination et un suivi des travaux de gestion des risques locaux quant à :

- La surveillance de la qualité des éléments de maîtrise ;
- L'identification des incidents survenus ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- L'actualisation de la cartographie des risques et des dispositifs de contrôle selon les évolutions internes et externes.

B.3.1.2. Politiques de risques

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation claire des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

Politiques de gestion des risques*
Gestion des Risques
Investissements
Valorisation des actifs non financiers et des passifs
Gestion actif/passif
Gestion du capital
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Sous-traitance
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Fonction actuarielle
Audit interne
Conformité
Prêts

*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques sont révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

La fonction Gestion des Risques met en œuvre et suit le système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels ;
- La réalisation de l'ORSA ;
- La déclinaison et le suivi de l'appétit aux risques.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques anime le Comité des risques. Elle participe en outre au Comité d'audit. Elle a un accès direct au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés.

Le Conseil d'Administration s'assure que le système de gestion des risques est défini, mis en œuvre et pris en compte par toutes les parties prenantes intervenant dans le processus. A ce titre, il :

- Valide l'appétit aux risques ;
- Valide l'ensemble des politiques de risque ainsi que leur mise à jour ;

- Valide les rapports ORSA solos et groupe, intégrant notamment la validation des trois évaluations afférentes à l'ORSA.

Le Comité d'audit prend connaissance :

- Des métriques de définition du profil de risques et de l'appétit aux risques ;
- Des méthodes et hypothèses structurantes retenues pour les évaluations des risques (ORSA, criticité, seuils de matérialité etc.) ;
- Des mécanismes d'atténuation identifiés.

Les principales missions de la Direction Générale consistent à :

- Définir la stratégie et le système de gestion des risques à mettre en place ;
- Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à la gestion des risques.

Le Comité des risques a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage des risques, et décide le cas échéant, des orientations à prendre ou des adaptations à apporter. Ses travaux portent notamment sur :

- La stratégie de gestion des risques et l'appétence aux risques ;
- La cartographie des risques, y compris les risques majeurs ;
- Le processus ORSA, ainsi que les scénarios de stress ;
- Le dispositif de contrôle interne ;
- Les plans d'actions permettant la maîtrise des risques ;
- Le dispositif de continuité d'activité.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA permanent et un processus ORSA occasionnel et concerne les principales sociétés d'assurances du groupe.

B.3.2.1. Processus ORSA permanent

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnée.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal que le groupe MAF assume, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude distingue :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

B.3.2.1.2 Solvabilité prospective

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques sont identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

Un processus de suivi du profil de risques est également mis en œuvre. Il consiste à mettre à jour des seuils d'alerte sur les métriques en lien avec le cadre d'appétence aux risques, l'historique et la volatilité. En cas de dépassement de seuils, des plans d'actions avec les opérationnels concernés sont définis et un suivi de ce plan d'actions est mis en place.

B.3.2.2. Processus ORSA occasionnel

L'objectif d'un ORSA occasionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA occasionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

B.3.2.3. Rapport ORSA

Les deux processus, permanent et occasionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction Générale, Conseil d'Administration, Comité d'audit) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiations conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

B.3.3. Mise en œuvre du dispositif par famille de risques

Les catégories de risques auxquelles le groupe est exposé sont les suivantes :

- Souscription et provisionnement ;
- Gestion Actif/Passif ;
- Investissements et concentration ;
- Liquidité ;
- Risque opérationnel.

Les mécanismes de gestion, de contrôle et de suivi mis en place au sein des deux principales sociétés du groupe sont détaillés dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2023 (Section B.3.3 Mise en œuvre du dispositif par famille de risques).

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Le système de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs de la MAF, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le système de contrôle interne et le dispositif de gestion des risques opérationnels sont deux éléments liés au sein du groupe MAF. Ils concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils couvrent l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise consistant à s'assurer en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont fixées par le directeur général sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Le dispositif de contrôle interne permet à l'entreprise de s'assurer de la bonne conduite de ses opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le Conseil d'Administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles et déontologiques.

Les actions du service Contrôle Interne ont notamment porté en 2022 sur la revue des cartographies des risques, sur l'accompagnement des services pour la mise en place des contrôles de 2nd niveau, sur l'accompagnement des déclarations d'incidents, ainsi que sur le suivi des actions d'amélioration.

Le service contrôle interne a également poursuivi son travail de renforcement des contrôles de 2nd niveau en collaboration avec l'ensemble des directions du groupe MAF. Au cours de l'année, la remontée et le traitement des incidents se sont poursuivis et améliorés.

Par ailleurs, le Comité des risques du groupe MAF s'est assuré que des plans d'amélioration avaient été défini pour l'ensemble des risques pour lesquels les dispositifs de maîtrise n'étaient pas suffisants. Ces plans d'amélioration font l'objet d'un suivi particulier par les directions et le service contrôle interne, au travers de leur priorisation dans le temps et de la définition d'un responsable d'action.

B.4.2. Vérification de la conformité

Au sein du groupe, la fonction Vérification de la conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF. Le périmètre de la fonction Vérification de la conformité porte uniquement sur les opérations d'assurance, elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et, de fraude ;
- Du respect des pratiques commerciales et du traitement et suivi des réclamations.

La fonction Vérification de la conformité contribue au système de contrôle interne. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;
- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

La fonction Vérification de la conformité s'assure de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives (s'agissant notamment des politiques et stratégies établies par les dirigeants) applicables au sein du groupe.

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la fonction Vérification de la conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre au sein du groupe MAF.

B.5. Fonction Audit Interne

B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels du groupe MAF.

B.5.1.1. Objectifs et missions de l'audit interne

L'Audit Interne, dans le cadre de ses missions conduites en 2022, a fourni aux organes dirigeants et au Comité d'audit des analyses, des évaluations, des recommandations et des observations portant sur le dispositif de contrôle interne, sur le système de gestion des risques et sur la gouvernance d'entreprise.

Les conclusions et recommandations émises par l'Audit Interne lors de ses missions menées en 2022 ont été communiquées aux organes d'administration, de gestion et de contrôle : Direction Générale, Comité de direction, Comité des risques et Comité d'audit notamment. Ce dernier a ensuite rendu compte des travaux d'audit aux Conseils d'Administration de la MAF et d'EUROMAF.

Les Directeurs ont déterminé les actions à mener pour chacune des conclusions et recommandations formulées, et la Direction Générale a veillé à ce que ces actions soient menées à bien. Ce suivi a eu lieu pour chaque mission d'audit, au cours de la réunion de restitution à laquelle la Direction Générale participe, et a été mené de façon globale deux fois au cours de l'année 2022, pour l'ensemble des audits réalisés.

B.5.1.2. Organisation et indépendance de l'audit interne

La Responsable de l'Audit interne, porteuse de la Fonction clé Audit Interne, est directement rattachée au Directeur Général, afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace de ses recommandations.

Elle est en charge du pilotage des activités relevant de l'Audit Interne et représente la fonction devant les autorités de tutelle.

Au cours de l'année 2022, elle a exercé sa fonction de manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Elle a dirigé les travaux d'audit, a coordonné chaque phase des missions, a participé aux réunions, a revu et validé l'ensemble des livrables, dont notamment les rapports d'audit, et a été l'interlocuteur privilégié des autres directions en matière d'Audit Interne.

Sur l'aspect opérationnel de la réalisation des missions prévues au plan d'audit 2022, en raison de l'absence de ressources internes, la Responsable de l'Audit Interne s'est appuyée sur des tiers externes, choisis pour leurs compétences d'audit et leur expertise métier. Ils sont intervenus sous sa supervision selon le contrat annuel de prestation de services mis en place.

Ces tiers externes sont soumis aux principes définis dans la Politique d'Audit Interne de la MAF et suivent la méthodologie d'audit interne validée par le Responsable de l'Audit Interne et par le Comité d'audit.

Tout au long de l'année 2022, la Responsable de l'Audit Interne a échangé avec le Président du Comité d'audit de façon régulière, notamment avant chacun des six Comité d'audit qui se sont tenus, sur l'élaboration du plan d'audit, l'avancement des missions et la revue des conclusions, le suivi des recommandations, la revue annuelle de l'activité de l'Audit Interne et la mise à jour annuelle de la politique d'Audit Interne.

La responsable de l'Audit Interne a également rencontré toutes les semaines le Directeur Général pour aborder ces sujets.

Elle a par ailleurs échangé de façon régulière, et a minima avant chaque nouvelle mission d'audit, avec le Responsable de la Gestion des risques, porteur de la fonction clé Risques.

L'avancement des travaux d'audit a été restitué au Comité des risques qui s'est réuni huit fois au cours de l'année 2022.

B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon quatre types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil ;
- Le suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit.

B.5.2.1.Elaboration du plan d'audit

Un plan d'audit prévoyant les missions spécifiques à réaliser est établi annuellement par le responsable de l'Audit Interne en collaboration avec le Directeur Général, puis validé par le Comité d'audit. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées. Ce plan d'audit est établi sur une base pluriannuelle afin de s'assurer que les différentes composantes de l'Audit sont couvertes.

De plus le Comité d'audit ou la Direction Générale peuvent à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. La priorisation des audits et les arbitrages éventuels tiennent compte de l'importance relative des risques sous-jacents aux processus concernés. Ils sont argumentés et actés formellement.

B.5.2.2.Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)

Chaque mission est effectuée par une équipe d'audit composée d'un chef de mission et d'au moins un auditeur, sous la supervision générale du Responsable de l'Audit Interne.

La réalisation des missions d'audit se décompose en trois phases principales, succédées d'une phase de suivi de la mise en œuvre des recommandations commune aux différentes missions réalisées sur une période donnée.

Au cours de ces missions d'audit, le chef de mission et l'équipe d'audit échangent très régulièrement avec le Responsable de l'Audit Interne. Celui-ci a, au cours de l'année 2022, toutes les fois qu'il l'estimait nécessaire, rencontré le Directeur Général ou le Président du Comité d'audit, en amont de la restitution des missions.

B.5.2.3.Réalisation de missions ponctuelles de conseil

La fonction d'Audit interne peut être mandatée par la Direction Générale ou le Comité d'audit pour réaliser des missions ponctuelles de conseil. Ces missions ne doivent pas perturber les activités classiques d'audit, et ne doivent pas être réalisées au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini. Aucune mission de conseil n'a été réalisée en 2022.

B.5.2.4.Suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit

L'audit interne réalise un suivi périodique de la mise en œuvre effective par les audités des plans d'actions permettant de répondre aux recommandations formulées lors des audits. Ce suivi, effectué deux fois par an, porte à la fois sur les actions entreprises par les audités et sur les délais de mise en œuvre.

Pour qu'une recommandation puisse être clôturée, l'audit interne s'assure de l'adéquation des mesures prises au regard du risque à couvrir et de l'existence d'éléments de preuves tangibles attestant de la réalité de leur mise en œuvre.

Toutes les preuves de mises en œuvre des recommandations sont conservées en garantissant la piste d'audit.

B.5.2.5.Rapport de la fonction Audit Interne au Comité d'audit

La responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

Par ailleurs, elle rend compte annuellement à la Direction Générale et au Comité d'audit du niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation et de ses filiales, ou portant sur les améliorations potentielles de ces processus.

Le Comité d'audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et veille à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires et corresponde aux normes du groupe MAF.

B.5.2.6. Informations à disposition de l'Audit Interne

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne a disposé au cours de cette année :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels du groupe MAF susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

B.5.3. Missions réalisées par l'Audit interne

Huit missions d'audit interne ont été réalisées sur 2022 :

- Contrats Autres concepteurs ;
- Gestion de projets ;
- Secrétariat général ;
- Gestion des sinistres RCG-RCD et DO ;
- Gestion des primes ;
- QDD ;
- DOSI ;
- Gestion immobilière et sécurité des locaux.

Qui ont donné lieu à l'émission de 54 recommandations, dont 5 de priorité haute P1.

B.5.4. Suivi des recommandations

Les recommandations émises lors des audits sont suivies par l'Audit Interne. La mise en œuvre des plans d'actions permettant de répondre à ces recommandations fait par ailleurs l'objet d'un reporting dans le rapport annuel d'activité de l'Audit Interne.

Au cours de l'année 2022, deux campagnes de suivi des recommandations d'audit ont été menées, en fin de premier et de deuxième semestre, qui ont été réalisées intégralement en interne.

B.5.5. Plan d'audit 2023

Conformément au plan d'audit pluri-annuel validé en Comité d'audit du 13 décembre 2022, huit missions d'audit interne seront conduites en 2023 :

- Contrats Grands Chantiers ;
- Gestion des recours ;
- PCA/PRI ;
- Belgique ;
- Actuariat ;
- Comptabilité et contrôle de gestion ;
- Ressources humaines ;
- Sous-traitance.

En complément, une mission sera réalisée auprès du prestataire FODEGI.

B.6. Fonction Actuarielle

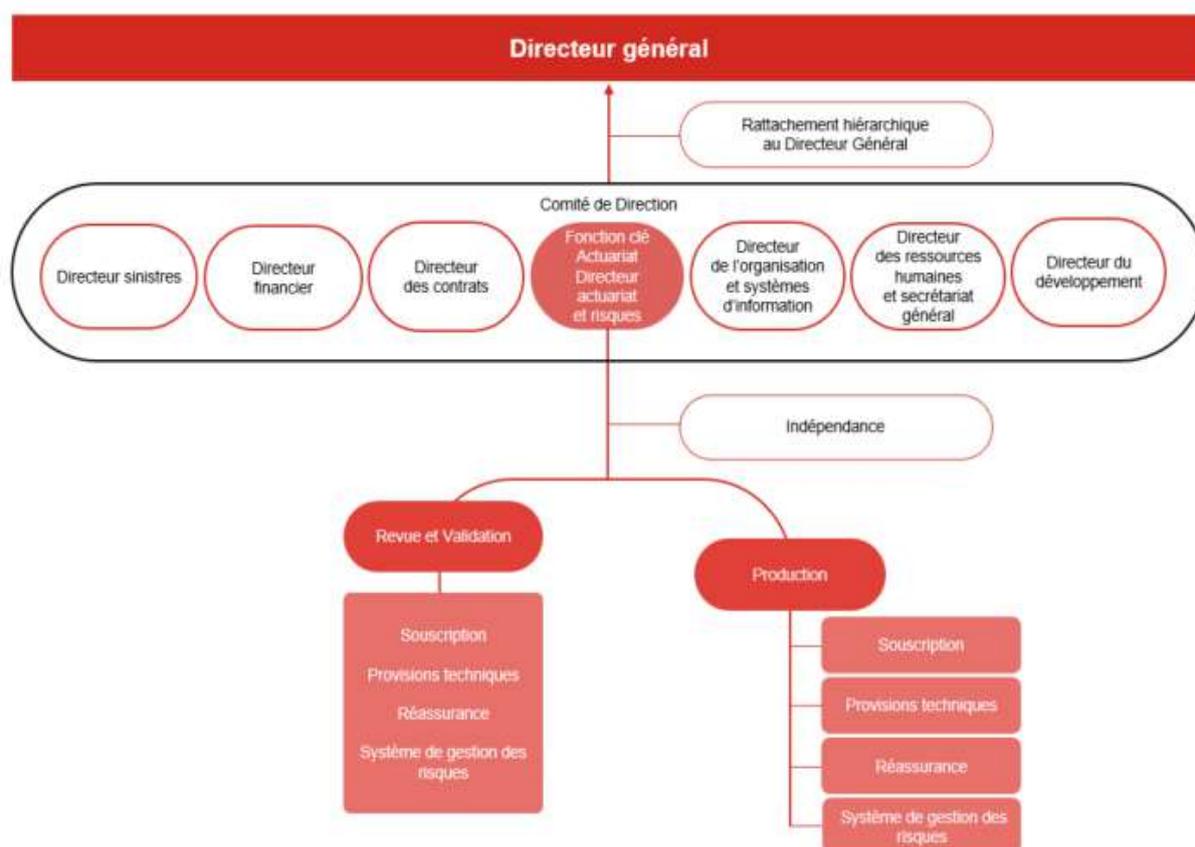
La Fonction Actuarielle groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- Réaliser les travaux visant à s'assurer de la suffisance des provisions techniques et de la qualité des données afférentes, d'émettre un avis quant sur les dispositifs mis en œuvre en termes de souscription et de réassurance ;
- Contribuer au dispositif de gestion des risques du groupe.

B.6.1. Présentation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle s'appuie sur l'équipe actuariat composée d'un manager et de trois actuaires, logée au sein de la Direction actuariat et risques.

Le schéma ci-dessous présente le rattachement fonctionnel de la fonction actuarielle au sein de la gouvernance du groupe MAF



Le responsable de la Direction actuariat et risques exerce la Fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général.

B.6.2. Mise en œuvre opérationnelle de la Fonction Actuarielle

La Fonction clé Actuarielle dispose d'un :

- Accès aux instances de MAF Assurances, lui permettant notamment d'assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- Contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d'alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d'attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
Conseil d'Administration	En tant qu'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAF Assurances, le Conseil d'Administration valide le rapport de la Fonction Actuarielle présentant l'ensemble des travaux conduits par la Fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la Fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.
Direction Générale	Le responsable de la Fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général de MAF Assurances. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la Fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
Direction Actuariat et Risques	Responsable de la Fonction Actuarielle, le Directeur actuariat et risques a notamment pour mission d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités du groupe MAF. Il fournit à la Fonction actuarielle les informations relatives au processus de production des provisions techniques (méthodes, hypothèses, résultats, etc.), à la souscription, à la réassurance ainsi qu'à la gestion des risques.

La Fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d'y présenter ses travaux et résultats ou bien d'émettre un avis dans le cadre de ses attributions :

- Le Comité d'audit ;
- Le Comité des risques ;
- Le comité de souscription ;
- Le comité de réassurance.

En complément du processus de remontée d'informations décrit précédemment, dans le cas d'identification d'enjeux majeurs au sein des processus d'évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant les travaux conduits, leurs résultats et indiquant toute défaillance éventuelle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.6.3. Présentation des travaux réalisés

Les travaux réalisés en 2022 sont détaillés dans les rapports au régulateur dédiés (par entité) communiqués à l'ACPR en avril 2023 (section B.6.3 « Présentation des travaux réalisés »).

B.7. Externalisation

B.7.1. Politique d'externalisation

La politique d'externalisation s'inscrit dans le cadre général du dispositif de gestion des risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités critiques ou importantes du groupe MAF. Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des prestataires en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le processus de mise en place et de gestion d'une externalisation au sein du groupe MAF se découpe en cinq étapes :

- Etude d'opportunité (décision d'externaliser une activité ou non) ;
- Sélection d'un prestataire ;
- Contractualisation ;
- Suivi de la prestation ;
- Rupture du contrat.

Cette démarche s'applique aux nouveaux prestataires, en cas d'élargissement du périmètre d'activités confiées à un prestataire, ou lors d'un renouvellement d'un contrat d'externalisation.

Le groupe MAF s'assure de maîtriser les activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des prestataires.

Le fait de sous-traiter une activité expose le groupe MAF à des risques spécifiques :

- La perte de connaissances et de compétences en interne ;
- La dépendance vis-à-vis des prestataires ;
- La perte de contrôle des activités externalisées ;
- Le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le prestataire.

B.7.2. Liste des activités externalisées

Aucune fonction clé des entités solos ou du groupe MAF ne fait l'objet d'externalisation.

L'ensemble des activités sous-traités pour les entités MAF et EUROMAF sont présentés dans les rapports au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2023 (section B.7.2 « Liste des activités sous-traitées »).

B.8. *Autres informations*

Aucune autre information relative au système de gouvernance du groupe MAF n'est à noter.

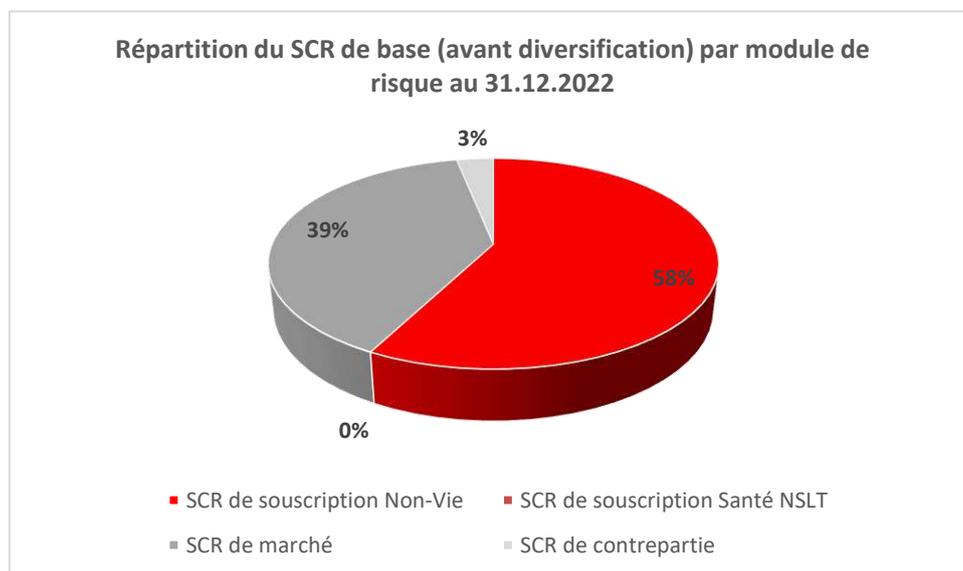
C. Profil de risques

Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du groupe MAF au 31.12.2022 :

En M€	2021	2022
SCR de souscription Non-Vie	728,7	678,0
SCR de souscription Santé NSLT	0	0
SCR de marché	522,4	460,8
SCR de contrepartie	44,3	37,0
SCR de base (avant diversification)	1 295,4	1 175,8
<i>Effet de diversification</i>	<i>-275,6</i>	<i>-246,7</i>
SCR de base (après diversification) - BSCR	1 019,8	929,1
SCR opérationnel	65,4	57,1
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-202,7	-253,0
SCR consolidé	882,5	733,2

Le SCR groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Au 31.12.2022, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (58% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (39% du SCR de base avant diversification).



Il convient de noter pour la suite que le groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2022, le risque de souscription non-vie du groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
Risque de Primes et Réserves	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
Risque catastrophe	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2022 :

	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	98%
Autres lignes d'activité	2%
Total	100%

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des primes acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2022 :

	Primes acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	92%
Autres lignes d'activité	8%
Total	100%

Le programme de réassurance des deux principales entités du groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence relativement importante entre les provisions Best Estimate (et les primes acquises) brutes et nettes de réassurance.

C.1.2. Concentration associée au risque de souscription

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2022 :

En M€	2022
SCR de Primes et Réserves	669,5
SCR Catastrophe	31,4
SCR Non Vie (avant diversification)	700,9
<i>Effet de diversification</i>	-22,9
SCR Non Vie (après diversification)	678,0

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 95,5% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard.

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

En M€	2022
Assurance de Responsabilité Civile Générale	664,6
Autres lignes d'activité	15,5
SCR Primes et réserves (avant diversification)	680,1
<i>Effet de diversification</i>	-10,6
SCR Primes et réserves (après diversification)	669,5

C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Le risque de souscription des deux principales entités du groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assuré par la Direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (Fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du groupe au risque de souscription.

A titre d'information, la réassurance permet d'atténuer le SCR de souscription non-vie des deux principales entités solos du groupe (MAF Assurances et EUROMAF) à hauteur de 21% et 57% respectivement au 31.12.2022.

C.1.4. Résultats et analyses de sensibilité

Le groupe MAF a réalisé des analyses permettant de présenter les résultats de la projection en scénario central du SCR de souscription non-vie, sur l'horizon de planification de l'activité.

Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	2022 - réalisé	2022 - projeté	2023	2024	2025	2026
SCR Non-Vie – Primes et Réserves	669,5	702,0	731,3	758,0	778,0	799,7
SCR Non-Vie – Catastrophes	31,4	18,8	18,8	18,8	18,8	18,8
SCR de souscription (avant diversification)	700,9	720,8	750,1	776,8	796,8	818,5
<i>Effet de diversification</i>	-22,9	-13,9	-13,9	-13,9	-13,9	-13,9
SCR de souscription (après diversification)	678,0	707,0	736,3	762,9	782,9	804,6

Les projections sont assez proches de la réalité. La croissance du besoin de marge est liée à l'augmentation de l'exposition générée par la croissance des primes sur l'horizon de projection.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Exposition au risque de marché

Le groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2022, le portefeuille d'actifs financiers du groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2022	
	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	2 065,1	56,3%
Actions	554,7	15,1%
Immobilier	634,8	17,3%
Instruments monétaires et autres	411,4	11,2%
Total	3 665,9	100,0%

Les placements du groupe sont composés de produits de taux (56,3%), d'actifs immobiliers (17,3%), d'actions (15,1%), et d'instruments monétaires (11,2%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passif expose le groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
Taux	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
Action	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
Immobilier	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse de 25% des marchés immobiliers.
Spread	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
Concentration	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
Change	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

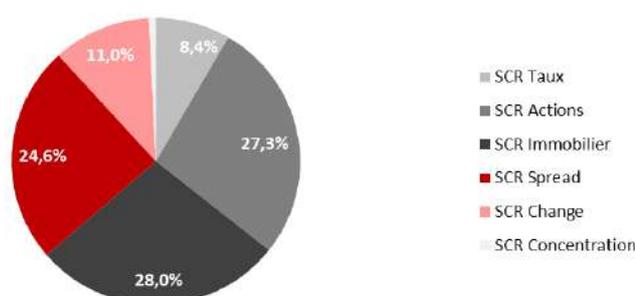
C.2.2. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2021	2022	delta
SCR Taux	7,3	48,6	41,3
SCR Actions	233,3	158,1	-75,3
SCR Immobilier	162,7	162,5	-0,2
SCR Spread	159,4	142,5	-16,9
SCR Change	68,2	63,7	-4,5
SCR Concentration	6,2	4,5	-1,7
SCR de marché (avant diversification)	637,1	579,8	-57,3
<i>Effet de diversification</i>	<i>-114,6</i>	<i>-119,0</i>	<i>-4,3</i>
SCR de marché (après diversification)	522,4	460,8	-61,6

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (27,3%), Immobilier (28%) et Spread (24,6%).

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2022



Comparé à 2021, le SCR Marché diminue de 11,8%, sous l'effet combiné de la baisse du SCR Actions (impact du *Symétric Adjustment* et de la baisse de l'assiette choquée) et la diminution du SCR de Spread

(vieillessement naturel du portefeuille). Ces mouvements à la baisse sont néanmoins compensés par un impact sur le SCR de taux qui redevient positif (après plusieurs exercices à 0) en raison de la hausse significative des taux.

Les niveaux d'exposition au risque de marché par classe d'actifs et passifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	SCR 2022 (avant diversification)					
	Taux	Actions	Immobilier	Spread	Concentration	Change
Produits de taux	-103,8	6,7	0,0	132,3	4,5	21,6
Actions	-2,2	151,3	0,0	5,8		42,1
Immobilier	0,0	0,0	162,5	0,0		0,0
Instruments monétaires et autres	-1,5	0,0	0,0	4,4		0,0
Passif	156,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total SCR	48,6	158,1	162,5	142,5	4,5	63,7

C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Le groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur des sociétés d'assurances du groupe.

Par ailleurs, le groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

C.2.4. Résultats et analyses de sensibilité

Une projection du SCR de marché sur l'horizon de planification de l'activité a été réalisée en scénario central (Cf. section C.1.4). Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2022 - réalisé	2022 - projeté	2023	2024	2025	2026
SCR Taux	48,6	32,4	35,1	37,3	30,3	31,0
SCR Actions	158,1	193,1	202,8	229,5	247,6	263,7
SCR Immobilier	162,5	177,7	184,4	195,6	207,0	214,8
SCR Spread	142,5	146,5	129,3	117,1	156,6	153,5
SCR Change	63,7	72,9	72,4	74,7	77,1	79,7
SCR Concentration	4,5	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2
SCR de marché (avant diversification)	579,8	628,9	630,0	660,5	724,8	748,9
<i>Effet de diversification</i>	-119,0	-125,4	-124,5	-127,4	-136,3	-139,6
SCR de marché (après diversification)	460,8	503,5	505,6	533,1	588,5	609,3

Les projections réalisées sur base fin 2021 n'ont pas totalement pris en compte la baisse du SCR marché.

C.3.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le tableau ci-après présente la répartition des expositions par typologie de contrepartie au 31.12.2022 :

	Contrepartie	Exposition (*)
Type 1	Banques	10%
	Réassureurs	59%
Type 2	Arriérés de créances	31%
	Total	100%

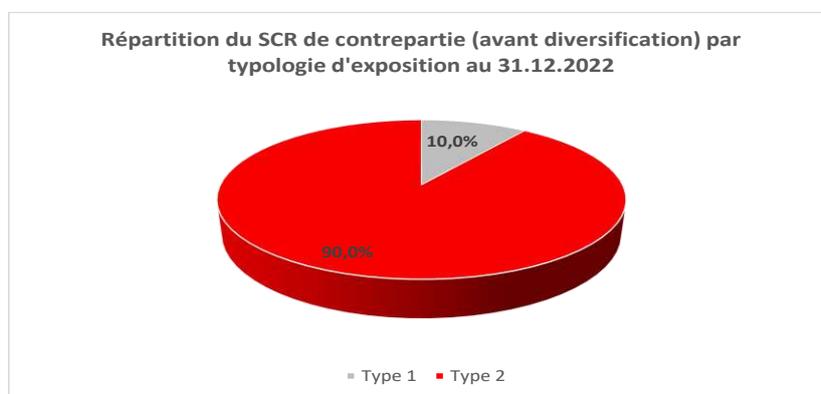
(*) avant prise en compte des nantissements

Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques françaises, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements.

C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2022 par typologie d'exposition est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	2022
Type 1	3,8
Type 2	34,1
SCR de contrepartie (avant diversification)	37,9
<i>Effet de diversification</i>	<i>-0,9</i>
SCR de contrepartie (après diversification)	37,0



Le SCR de type 2 provient essentiellement de l'exposition liée Primes Acquises Non Emises (PANE).

C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie

S'agissant des créances de type 1, relatives aux contreparties de réassurance, le groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Résultats et analyses de sensibilité

La projection du SCR de contrepartie sur l'horizon de planification de l'activité est réalisée en scénario central (cf. section C.1.4), et présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en M€</i>	2022 - réalisé	2022 - projeté	2023	2024	2025	2026
SCR de contrepartie	37,0	39,2	41,2	43,2	45,6	48,2

Le SCR réel à fin 2022 présente un faible écart par rapport à ce qui avait été projeté.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Dans cette perspective de respect des engagements, deux types de liquidité sont à distinguer :

- La liquidité à court terme : les principales entités du groupe MAF souhaitent disposer au 1^{er} janvier de suffisamment de trésorerie pour couvrir les flux de règlements de sinistres ainsi que les frais généraux sur une année comptable sans tenir compte des entrées de cashflows ;
- La liquidité à moyen et long termes : les principales entités du groupe réalisent une évaluation de la nature de leurs actifs financiers non liquides. Cette évaluation permettra de piloter et de suivre de façon efficace les tolérances et les limites de risque définies avec la Direction actuariat et risques.

La gestion du risque de liquidité au sein du groupe recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles les sociétés prennent en compte les risques de liquidité à court, moyen et long termes ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

Le risque de liquidité est suivi et maîtrisé à travers, notamment, des investissements effectués sur des marchés réglementés européens et essentiellement français.

C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité

Les premières analyses menées par le groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du groupe MAF qui est élevé, en lien notamment avec la situation des marchés financiers.

C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Le groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

Le tableau ci-après présente le calcul du SCR opérationnel au 31.12.2022 :

en M€	2022
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les provisions techniques	57,1
Primes acquises non-vie brutes au cours des douze derniers mois	339,8
Primes acquises non-vie brutes au cours des douze mois précédant les douze derniers mois	310,0
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les primes acquises	10,2
Risque opérationnel	
Charge en capital requise pour le risque opérationnel avant plafonnement	57,1
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base (BSCR)	306,0
Charge en capital requise pour le risque opérationnel après plafonnement	57,1
SCR opérationnel	57,1

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard. Ce risque est fortement impacté par l'assiette des provisions et semble peu en phase avec la réalité.

C.5.2. Concentration associée au risque opérationnel

Les analyses menées par le groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

C.5.3. Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le risque opérationnel du groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- Le calcul du calcul du Best Estimate dans l'outil IBNRS ;
- La mise en place d'un nouvel outil de gestion des sinistres ;
- La mise en place de l'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques.

C.5.4. Résultats et analyses de sensibilité

La projection du SCR opérationnel sur l'horizon de planification de l'activité est réalisée en scénario central (cf. section C.1.4), et présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	2022 réalisé	2022 projeté	2023	2024	2025	2026
SCR opérationnel	57,1	61,1	62,8	64,3	65,1	66,0

Le SCR constaté à fin 2022 présente un faible écart par rapport aux projections, de l'ordre de 2,8%.

C.6. *Autres risques importants*

Aucun autre risque important n'est identifié par le groupe MAF au 31.12.2022.

C.7. *Autres informations*

Le tableau suivant présente les titres nantis par les trois principales sociétés d'assurances du groupe MAF au 31.12.2022 au profit de tiers :

Titres nantis au 31.12.2022			
Entité	Nature	Valeur Solvabilité	Bénéficiaire
MAF Assurances	OPCVM monétaire	3,8	SMABTP
	Liquidités non rémunérées	0,0	SMABTP
	Total	3,8	

Aucune autre information relative au profil de risques du groupe MAF est à noter au 31.12.2022.

D. Valorisation

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du groupe MAF au 31.12.2022 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	0,0	Capitaux propres	1 653,9
Actifs d'impôts différés	0,0	Meilleure estimation	1 903,3
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	79,9	Marge de risque	259,2
Investissements	3 601,1	Autres Provisions	1,1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	284,5	Dettes	56,2
Créances	80,0	Passif d'impôts différés	253,0
Autres actifs	85,1	Autres passifs	3,9
Total Actif	4 130,6	Total Passif	4 130,6

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

D.1. Actifs

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2022 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Immobilisations incorporelles	20,3	0,0
Actifs d'impôts différés	98,1	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	55,1	79,8
Investissements	3 296,1	3 601,1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	443,1	284,6
Autres actifs	381,2	165,1
Total	4 293,9	4 130,6

Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après.

D.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

D.1.2. Actifs d'impôts différés

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2022, le groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.

D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers ou mobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations immobilières détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par cet expert.

D.1.4. Investissements

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2022 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)	290,7	554,9
Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)	1,1	6,3
Actions	84,3	155,4
Obligations	1 778,4	1 631,6
Organismes de Placement Collectif	880,9	992,2
Autres investissements	260,7	260,7
Total	3 296,1	3 601,1

D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)

Le patrimoine immobilier du groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces à Paris ou en région parisienne.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert indépendant dans le cadre d'une mission limitée dans le temps.

D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées

En norme Solvabilité 1, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur valeur d'actif net.

D.1.4.3. Actions

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

D.1.4.4.Obligations

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

D.1.4.5.Organismes de Placement Collectif

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

D.1.4.6.Autres investissements

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

D.1.6. Autres actifs

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2022

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2022 :

En M€	Solvabilité 2			
	Best Estimate brut de réassurance net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Best Estimate net de réassurance
Ligne d'activité Solvabilité 2				
Assurance de Responsabilité Civile Générale	1 862,1	298,0	253,6	1 564,1
Autres lignes d'activité	41,2	6,0	5,6	35,2
Total	1 903,30	304,0	259,2	1 599,3

Il convient de noter que les Best Estimate de primes sont diminués des PANES.

D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire autre que la correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2022.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'EIOPA.

D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui incluent:

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

La méthode d'évaluation retenue repose sur la simplification proposée par l'EIOPA dans les spécifications techniques du 20 avril 2014. Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours, dont la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PPNA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise et dont la période de couverture débute après la date d'évaluation (ou « primes futures »).

D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

D.2.2.2.Marge de risque

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée de la méthode simplifiée n°2 des spécifications techniques. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps t selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'EIOPA, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

D.2.3. Analyse des provisions techniques brutes

D.2.3.1. Analyse de mouvements des provisions brutes en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2

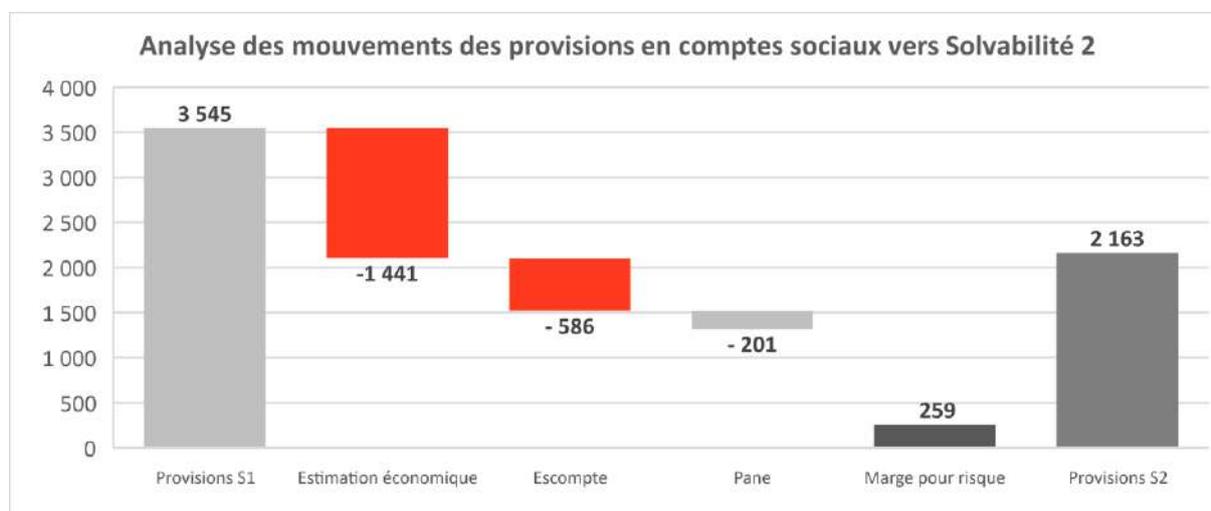
Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

Le tableau ci-dessous présente les montants de provisions techniques brutes en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 (y compris marge de risque) au 31.12.2022 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Responsabilité civile	3 413,2	1 871,4
Autres	131,8	31,9
Total (y compris PANE)	3 545,0	1 903,3
Total (y compris Marge de risque)	NA	2 162,4

Le graphique ci-dessous présente l'analyse du passage des provisions brutes entre les deux référentiels :



D.2.3.2. Incertitudes liées aux provisions techniques

Les principales incertitudes relatives à l'estimation des provisions techniques de MAF Assurances relèvent :

- D'un changement législatif ;
- De l'inflation ;
- De l'aggravation des condamnations *in solidum* suite aux faillites de plusieurs assureurs opérant en LPS (Libre Prestation de Service) en France.

La précision des estimations des provisions techniques repose sur une incertitude inhérente aux méthodologies de projection. En effet, les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux (inflation ou changements de comportements de la société).

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées pour une grande partie, sur l'historique de la compagnie. Il est possible que les données historiques ne soient pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres de la compagnie.

En outre, les estimations contiennent des provisions pour des sinistres potentiels futurs provenant de causes non encore existantes ou non complètement incluses dans les données historiques. Cependant si, par exemple, de nouveaux types de sinistres apparaissaient en accord avec les garanties offertes dans nos polices comme le résultat d'une nouvelle jurisprudence, de telles provisions de sinistres pourraient venir en addition de celles estimées.

D.2.3.3. Evolution des provisions techniques

L'évolution des provisions techniques prudentielles brutes de réassurance entre le 31.12.2021 et le 31.12.2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2021	2022	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Best Estimate	2 178,9	1 903,3	-275,6	-12,6%
Marge pour risque	379,1	259,2	-119,9	-31,6%
Total	2 558,0	2 162,5	-395,5	-15,5%

Les provisions techniques prudentielles sont en baisse de 15,5% par rapport au 31.12.2021.

D.2.4. Autres informations

Les méthodes et les hypothèses retenues pour les deux principales sociétés du groupe sont détaillées dans les rapports réguliers dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2023 (Section D.2. Provisions techniques).

D.3. *Autres passifs*

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du groupe MAF au 31.12.2022 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Passifs d'impôts différés	14,5	253,0
Autres dettes	101,9	56,3
Total	116,4	309,3

D.3.1. *Passifs d'impôts différés*

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan économique.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition par pays est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

D.3.2. *Autres dettes*

Ce poste est principalement composé des éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance.

Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

Ce poste est par ailleurs composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Le groupe MAF n'utilise pas de méthode de valorisation alternative au 31.12.2022.

D.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du groupe MAF n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Processus de gestion des fonds propres

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au groupe.

Les principaux objectifs fixés par le groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique spécifie de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

E.1.1.1. Gouvernance

Au sein du groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale de MAF Assurances ainsi que des directions opérationnelles des deux principales entités d'assurance du groupe : la Direction actuariat et risques ainsi que la Direction financière.

Instances	Rôles en lien avec la gestion des fonds propres
Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> · Valider la politique de gestion du capital ; · Appréhender et valider les grandes orientations en matière de gestion de capital ; · Valider une éventuelle réorientation de la gestion du capital en fonction du niveau de solvabilité ; · Veiller au respect continu du niveau de solvabilité au regard de l'appétit au risque ; · Statuer sur les décisions de gestion significatives.
Bureau du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> · Formuler des avis en termes de gestion de capital ; · Analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du groupe ; · Veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du groupe. <p>Le bureau rend compte au Conseil d'Administration, qui approuve ou non les orientations proposées.</p>
Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> · Définir les orientations à suivre en matière de gestion du capital ; · Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à cette gestion ; · Instaurer une affectation des activités de gestion du capital aux directions au travers de structures, de responsabilités et d'obligations de rendre compte ; · Notifier au moyen de reporting au bureau du Conseil d'Administration toute information pertinente relative à la gestion du capital ; · Déterminer des mécanismes d'alerte efficaces pour notifier au Conseil d'Administration et au régulateur le franchissement du seuil réglementaire à la baisse des niveaux actuels ou prévus de capital réglementaire.
Direction actuariat et risques	<ul style="list-style-type: none"> · S'assurer que le cadre d'appétit au risque est respecté et que les niveaux appropriés de capital sont maintenus ; · Fournir à la Direction Générale de MAF Assurances et au Conseil d'Administration les moyens d'évaluer et d'adapter les exigences en matière de risque et de capital ; · Informer la Direction Générale de MAF Assurances et le Conseil d'Administration des implications actuelles et futures de toute allocation de capital sur la solvabilité du groupe (y compris dans des conditions stressées) en fonction de la stratégie et du profil de risque validés ; · Effectuer des reportings réguliers au Bureau du Conseil d'Administration.
Direction financière	<ul style="list-style-type: none"> · Contribuer à mettre en œuvre des activités de gestion du capital de façon à ce que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances disposent de toute l'information nécessaire pour gérer le capital économique au regard de la stratégie et des objectifs recherchés par le groupe ; · Veiller à ce que le capital alloué aux activités d'investissement soit utilisé et géré efficacement conformément au ratio de solvabilité cible et à l'appétence au risque.

E.1.1.2. Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

E.1.1.2.1 Stratégies de gestion du capital

Au sein du groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différentes entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées.

E.1.1.2.2 Stratégies d'optimisation du capital

L'optimisation du capital de MAF Assurances se décline selon les axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance ;
- Une provision spécifique de dérive de l'inflation ;
- La réorganisation juridique.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie pour le groupe MAF afin d'en réduire la volatilité et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossement au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, le groupe MAF a recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, lui permettant d'optimiser sa gestion du capital notamment en :

- Diminuant sensiblement son exposition aux risques ;
- Allégeant son besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres ;
- Réduisant la volatilité de ses fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant le groupe MAF à une analyse de son besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de son activité (5 ans).

E.1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

E.1.2.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres sociaux du groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :

- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est relativement faible au 31.12.2022.

Il convient de noter que les fonds propres du groupe MAF proviennent essentiellement des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux ;
- De la réserve de réconciliation Solvabilité 2.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2022 :

en M€	2021	2022	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds d'établissement	9,9	10,3	0,4	4,0%
Fonds excédentaires	597,7	617,2	19,5	3,3%
<i>Dont autres réserves</i>	557,3	597,7	40,4	7,2%
<i>Dont écarts de conversion</i>	0	0	0,0	0,0%
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	40,4	19,5	-20,9	-51,7%
Intérêts minoritaires	0	0	0,0	0,0%
Fonds propres Solvabilité 1	607,6	627,5	19,9	3,3%
Retraitements	0	0	0,0	0,0%
Réserve de réconciliation	863,1	1 026,4	163,3	18,9%
Déduction	0	0	0,0	0,0%
Fonds propres de base Solvabilité 2	1 470,7	1 653,9	183,2	12,5%

Les fonds propres Solvabilité 2 du groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 1 653,9 M€ au 31.12.2022, soit une augmentation de 12,5% par rapport à 2021.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année.

La réserve de réconciliation augmente de de 163,3 M€, entre le 31.12.2021 et le 31.12.2022, en raison principalement de l'évolution à la baisse des réserves et des investissements.

La composition de la réserve de réconciliation au 31.12.2022 est détaillée ci-après.

E.1.2.2. Passage des fonds propres sociaux aux fonds propres « économiques »

Le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres économiques s'explique par les différences de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, s'agissant notamment des provisions techniques, des actifs financiers et des impôts différés (réserve de réconciliation).

Le tableau ci-dessous détaille les éléments expliquant le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité 2 au 31.12.2021 et au 31.12.2022 :

en M€	2021	2022	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds propres Solvabilité 1	607,6	627,5	19,9	3,3%
Retraitement de la réserve de réévaluation	0	0	0,0	0,0%
Provisions économiques	921,9	1 302,0	380,1	41,2%
Marge de risque	-379,1	-259,2	119,9	-31,6%
Actifs en valeurs de marché	596,7	320,2	-276,5	-46,3%
Impôts différés	-276,4	-336,6	-60,2	21,8%
Fonds propres Solvabilité 2	1 470,7	1 653,9	183,2	12,5%

E.1.2.3. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2022 :

en M€	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base après déductions	1 653,9	1 653,9	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	0,0	0,0	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 653,9	1 653,9	-	-	-
Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	1 653,9	1 653,9	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	1 653,9	1 653,9	-	-	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis	1 653,9	1 653,9	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.

E.1.4. Projection des fonds propres sur l'horizon de planification

Le tableau ci-après présente l'évolution des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR sur l'horizon de planification de l'activité :

<i>en M€</i>	2022 - réalisé	2022 - projeté	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds propres éligibles pour le SCR	1 653,9	1 522,0	1 512,8	1 578,5	1 664,9	1 754,9	1 851,1
Fonds propres éligibles pour le MCR	1 653,9	1 522,0	1 512,8	1 578,5	1 664,9	1 754,9	1 851,1

Les projections présentées ci-dessus sont issues de calculs réalisés avec les données disponibles à fin 2021. Des nouvelles projections vont être réalisées avec les données à fin 2022.

Les travaux étant réalisés au premier semestre, ils n'ont pas pu prendre en compte toute la revalorisation des fonds propres économiques liée à la hausse des taux (baisse des provisions) et variation des actions compte tenu des tensions inflationnistes.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes, selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Le minimum de capital de solvabilité requis du groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux primes émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2022, le montant de SCR s'élève à 733,3 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2021	2022	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
SCR de souscription non-vie	728,7	678,0	-50,7	-7,0%
SCR de souscription santé NSLT	0	0	0,0	0,0%
SCR de marché	522,4	460,8	-61,6	-11,8%
SCR de contrepartie	44,3	37,0	-7,3	-16,4%
SCR de Base (avant diversification)	1 295,4	1 175,8	-119,6	-9,2%
<i>Effet de diversification</i>	<i>-275,56</i>	<i>-246,70</i>	<i>28,9</i>	<i>-10,5%</i>
SCR de Base (après diversification) - BSCR	1 019,86	929,1	-90,7	-8,9%
SCR opérationnel	65,4	57,1	-8,3	-12,7%
Ajustement pour impôts différés	-202,7	-253,0	-50,3	24,8%
SCR Consolidé	882,6	733,3	-149,3	-16,9%

Le montant du SCR groupe baisse de 149,3 M€ entre 2021 et 2022 ce qui s'explique par :

- La baisse du SCR de souscription non-vie de 50,7 M€ suite à la hausse des taux qui a pour effet une baisse des Best Estimates ;
- La baisse du SCR de marché de 61,6 M€ liée à la baisse de valeur de marché des actions (tensions inflationnistes) et des obligations (hausse des taux).
- L'évolution des impôts différés à la hausse compte tenu de la forte évolution au passage en valeur économique.

Le minimum de capital requis s'élève à 223,4 M€ au 31.12.2022 :

En M€	2021	2022	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
MCR linéaire	236,2	223,4	-12,9	-5,4%
MCR plafond	397,2	330,0	-67,2	-16,9%
MCR plancher	220,6	183,3	-37,3	-16,9%
MCR	236,2	223,4	-12,9	-5,4%

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2022 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

E.2.3. Projection du SCR et du MCR sur l'horizon de planification

Le tableau ci-après présente l'évolution du SCR, du MCR, des fonds propres éligibles et du ratio de couverture sur l'horizon de planification de l'activité en scénario central :

En M€	2022 - réalisé	2022 - projeté	2023	2024	2025	2026	2027
SCR	733,3	772,4	794,3	827,5	870,7	897,1	930,1
MCR	223,4	238,4	244,8	253,8	260,6	268,3	277,0
Fonds propres éligibles	1653,9	1 522,0	1 512,8	1 578,5	1 664,9	1 754,9	1 851,1
Ratio de couverture du SCR	225,6%	197,0%	190,5%	190,8%	191,2%	195,6%	199,0%
Ratio de couverture du MCR	740,4%	638,3%	617,9%	622,0%	638,9%	654,1%	668,2%

Le niveau de SCR constaté à fin 2022 s'écarte de 5% de celui qui avait été projeté, cela s'explique par la hausse du des fonds propres économiques qui avait été sous-estimée dans les projections, en partie compte tenu de l'hypothèse de courbe des taux.

E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »

Le groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé

Le calcul du capital de solvabilité requis du groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR

Au 31.12.2022, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 225%. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 740%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

Des scénarios de stress ont été réalisés permettant de mesurer la sensibilité du ratio de couverture à des paramètres de chocs sur l'horizon de planification de l'activité.

Les résultats obtenus en scénario central comme dans le cas de la réalisation de scénarios de choc démontrent du respect des exigences réglementaires, s'agissant de la couverture du capital de solvabilité requis.

Par ailleurs, le groupe MAF a identifié un certain nombre de mesures pouvant être mises en œuvre au sein des principales entités d'assurance en cas de manquement anticipé aux exigences réglementaires, s'agissant notamment :

- De l'utilisation de la réassurance, au moyen par exemple d'une modification du plan de réassurance ;
- D'une révision tarifaire combinée à un renforcement de la surveillance du portefeuille ;
- D'une optimisation de l'allocation d'actifs sous contrainte de rentabilité ainsi que la mise en place d'une stratégie de couverture ;
- De levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées ;
- De l'abandon et/ou le report de projets jugés moins stratégiques, afin d'alléger le poids des dépenses.

En complément de ces mesures, la mise en place de paramètres spécifiques pour le calcul du SCR de souscription Non-Vie est un levier identifié par le groupe, permettant d'assurer une meilleure adéquation de l'évaluation du SCR de souscription Non-Vie avec ses propres risques. Cette démarche est en cours.

E.6. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du groupe MAF n'est à noter.

Annexes quantitatives

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2022.....	83
Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2022.....	85
Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2022	86
Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres au 31.12.2022.....	87
Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe au 31.12.2022	88

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2022 en euros

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	79 850 000
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3 601 033 298
Property (other than for own use)	R0080	554 905 000
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	6 321 609
Equities	R0100	155 342 344
Equities - listed	R0110	155 342 344
Equities - unlisted	R0120	0
Bonds	R0130	1 631 573 741
Government Bonds	R0140	160 824 065
Corporate Bonds	R0150	1 332 999 534
Structured notes	R0160	137 750 142
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	992 201 029
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	260 631 746
Other investments	R0210	57 829
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	44 414
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	44 414
Reinsurance recoverables from:	R0270	284 567 589
Non-life and health similar to non-life	R0280	284 567 589
Non-life excluding health	R0290	284 567 589
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	38 691 818
Reinsurance receivables	R0370	17 822 029
Receivables (trade, not insurance)	R0380	23 486 349
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	85 029 675
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	33 858
Total assets	R0500	4 130 559 029

Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	2 162 478 375
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	2 162 478 375
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	1 903 286 971
Risk margin	R0550	259 191 405
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	1 031 627
Pension benefit obligations	R0760	50 284
Deposits from reinsurers	R0770	820 898
Deferred tax liabilities	R0780	252 950 647
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	3 917 802
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Insurance & intermediaries payables	R0820	39 615 272
Reinsurance payables	R0830	445 266
Payables (trade, not insurance)	R0840	15 321 934
Subordinated liabilities	R0850	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	69 120
Total liabilities	R0900	2 476 701 225
Excess of assets over liabilities	R1000	1 653 857 804

Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2022 en euros

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0070	C0080	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises											
Brut - Assurance directe	R0110	17 566 523	313 941 133	6 442 094		116 422					338 066 172
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	56 738	55 220 428								55 277 166
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						49				49
Part des réassureurs	R0140	2 428 838	94 225 065								96 653 903
Net	R0200	15 194 423	274 936 496	6 442 094		116 422	49				296 689 483
Primes acquises											
Brut - Assurance directe	R0210	20 231 956	308 324 048	6 270 365		121 422					334 947 791
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	56 738	56 183 243								56 239 981
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						49				49
Part des réassureurs	R0240	2 562 202	91 046 700								93 608 902
Net	R0300	17 726 492	273 460 591	6 270 365		121 422	49				297 578 918
Charge des sinistres											
Brut - Assurance directe	R0310	7 545 302	302 261 242	416 542		80 209					310 303 296
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-55 885	43 137 892								43 082 007
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						98 956				98 956
Part des réassureurs	R0340	862 791	65 653 672								66 516 462
Net	R0400	6 626 627	279 745 462	416 542		80 209	98 956				286 967 796
Variation des autres provisions techniques											
Brut - Assurance directe	R0410										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	3 511 517	74 359 022	2 237 765	0	0	0		0	0	80 108 304
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										80 108 304

**Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2022
eu euros**

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090	C0090
Country	R0010			GERMANY	BELGIUM
Premiums written					
Gross - Direct Business	R0110	299 674 433	337 894 473	30 388 617	7 831 422
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 718 841	4 718 841	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	49	49	0	0
Reinsurers' share	R0140	40 259 541	45 167 125	3 904 064	1 003 519
Net	R0200	264 133 782	297 446 238	26 484 553	6 827 903
Premiums earned					
Gross - Direct Business	R0210	295 852 331	334 570 586	31 094 913	7 623 341
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	4 882 757	4 882 757	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	49	49	0	0
Reinsurers' share	R0240	36 953 643	42 122 124	4 140 531	1 027 949
Net	R0300	263 781 494	297 331 268	26 954 382	6 595 392
Claims incurred					
Gross - Direct Business	R0310	239 573 562	271 561 649	23 793 728	8 194 360
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	43 082 007	43 082 007	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	98 956	98 956	0	0
Reinsurers' share	R0340	24 071 696	27 059 167	2 061 741	925 730
Net	R0400	258 682 828	287 683 444	21 731 987	7 268 630
Changes in other technical provisions					
Gross - Direct Business	R0410	0	0	0	0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	52 972 610	63 381 755	9 687 748	721 397
Other expenses	R1200		0		
Total expenses	R1300		63 381 755		

Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres au 31.12.2022 en euros

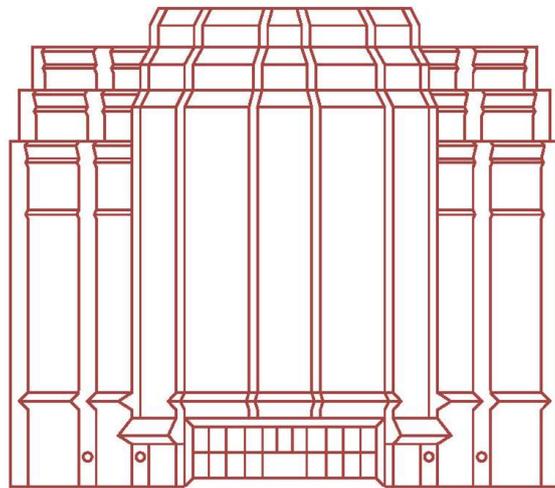
		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	10 278 507	10 278 507			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060					
Surplus funds	R0070	0	0			
Non-available surplus funds at group level	R0080					
Preference shares	R0090					
Non-available preference shares at group level	R0100					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120					
Reconciliation reserve	R0130	1 643 579 297	1 643 579 297			
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Total deductions	R0280					
Total basic own funds after deductions	R0290	1 653 857 804	1 653 857 804			
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Total ancillary own funds	R0400					
Own funds of other financial sectors						
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	1 653 857 804	1 653 857 804			
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	1 653 857 804	1 653 857 804			
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	1 653 857 804	1 653 857 804			
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1 653 857 804	1 653 857 804			
Consolidated Group SCR	R0590	733 254 596				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	223 366 638				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	2,3				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	7,4				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	1 653 857 804	1 653 857 804			
SCR for entities included with D&A method	R0670					
Group SCR	R0680	733 254 596				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	2,3				

Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe au 31.12.2022

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/894500YHSFUZ15TJLG79	FRANCE	SAS WAGRAM	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1035	FRANCE	MAF CONSEIL	99 - Other		2 - Non-mutual	Autorité de
SC/I1036	GERMANY	AIA	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1038	GERMANY	AFB	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1040	FRANCE	SCI Malesherbes	11 - Non-regulated		2 - Non-mutual	
SC/I1042	FRANCE	MAFINVEST	11 - Non-regulated		2 - Non-mutual	
SC/I1043	FRANCE	PATRIMAF	11 - Non-regulated		2 - Non-mutual	
SC/I1045	FRANCE	LIEGE	11 - Non-regulated		2 - Non-mutual	
SC/I1046	FRANCE	LUSSAC	11 - Non-regulated		2 - Non-mutual	
SC/I1047	FRANCE	FRIEDLAND	11 - Non-regulated		2 - Non-mutual	

Identification code and type of code of the undertaking	Ranking criteria (in the group currency)							
	Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
C0020	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
LEI/894500YHSFUZI5TJLG79			194 896 213					
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	3 868 177 867			281 265 656		-28 726 073	23 038 939	3 528 190
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	525 171 915			15 423 827		3 940 829	2 504 244	406 839
SC/I1035		1 534 713						
SC/I1036		11 497 455						
SC/I1038		1 209 068						
SC/I1040			54 597 115					
SC/I1042			69 210 429					
SC/I1043			53 911 332					
SC/I1045			2 011 185					
SC/I1046			2 210 263					
SC/I1047			1 440 675					

Identification code and type of code of the undertaking	Criteria of influence							Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
	Accounting standard	% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/894500YHSFUZISTJLG79	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant	1	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1035	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1036	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1038	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1040	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1042	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1043	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1045	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1046	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1047	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the		1 - Method 1: Full consolidation



MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.